

Compte Rendu du conseil municipal du 22 février 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Vingt-deux Février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, maire.

Présents : Thierry BONCOURRE, Philippe BONIFAS, Mathieu FORMOSA, Arlette DARBAS, Claude MAZIERES, Serge DUPRAT

Absents : Patricia SISTAC, Stéphanie COULOMB, Eric ARAUJO

Pouvoir : Stéphanie COULOMB a donné pouvoir à Mathieu FORMOSA

Secrétaire : Serge DUPRAT

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal 23 novembre 2016

Approuvé à l'unanimité

2 - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2017

Approuvé à l'unanimité

3 - Délibération de principe sur le projet d'acquisition du Château

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur le projet d'acquisition du château.

Un débat constructif au sein de l'assemblée permet de mettre en évidence que cette acquisition serait un bon investissement pour la commune.

En effet, elle permettrait le regroupement des différents bâtiments communaux.

Il est rappelé que des projets d'investissements tels que l'agrandissement de la mairie, la création d'une maison des associations située rue de la poste à l'intérieur de la maison à colombage et hangar, création d'ateliers municipaux située à l'arrière de la salle des fêtes, engendreraient pour la commune un coût supérieur en comparaison de l'achat de ce bien immobilier.

Afin de diminuer l'emprunt de cette acquisition, la commune envisage de vendre les biens communaux et sollicite le conseil départemental dont la subvention peut atteindre 40%.

La majorité des membres présents pensent que ce projet est ambitieux mais réalisable. En effet, au vue de la diminution des dotations, l'augmentation de la fiscalité est inéluctable.

Le conseil décide de donner un avis favorable au projet d'acquisition de ce bien immobilier et envisage de demander une aide financière au conseil départemental.

4 - Délibération sur l'intégration du Lotissement La Métairie d'en Bas dans le domaine communal

Monsieur le Maire informe le conseil que le service assainissement à l'occurrence la communauté des communes et le syndicat d'électricité ont donné un avis favorable

Par conséquent, le Lotissement La Métairie d'en Bas est intégré dans le domaine communal

Le conseil approuve cette intégration et autorise monieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5 - Délibération sur un nouveau nom de rue

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer pour l'attribution d'un nouveau nom de rue. En effet, la commune a reçu une demande de Mr TIENVROT domicilié à la Cave. Cette habitation possède 4 logements dont 3 situés côté Route de Marsoula et 1 situé côté Route Départementale 12. La fille de Monsieur TIENVROT réside dans le logement situé côté Route départementale 12 et rencontre des différends avec son courrier qui ne lui ai pas adressé en raison du manque de nom de rue : le lieu dit la cave ne suffit pas.

Le conseil décide d'attribuer le nom suivant : Route de Muret. Ce nom de rue démarrera du pont du Merlan jusqu'au rond pont de la Route Départementale 622.

6 - Délibération sur le transfert automatique du PLU à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi ALUR de 2014 transfère automatiquement la compétence Plan Local d'Urbanisme aux communautés de communes au 27 mars 2017.

Ce transfert automatique peut toutefois être bloqué si au moins 25% des communes représentant 20 % de la population s'y oppose, par délibération des conseils municipaux.

Après délibération, le conseil vote CONTRE ce transfert automatique du PLU à la Communauté de Communes à l'unanimité.

7 – Réflexion sur la mise en place de colonnes semi enterrées ou enterrées

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SMIVOM de la Mouillone (nouveau nom : service collecte et déchets) concernant la mise en place d'un programme départemental déchets 2017 et points de regroupement collectifs (colonne enterrées et/ou semi-enterrées).

Cette installation permettrait de réunir 50 familles pour l'installation d'une colonne. Ces aires de dépôts de déchets seraient plus propres et engendreraient une économie de passage des éboueurs. Il faudrait voir l'impact financier pour cette installation et connaître qui va payer ?

Monsieur le maire propose de former une commission pour étudier ce projet afin de soumettre cette étude au service collecte et déchets ; à savoir le lieu d'implantation.

8 – INFORMATIONS DU MAIRE

– Monsieur le maire soumet au conseil une difficulté pour une location de la salle des fêtes au mois de juin, de produire le chèque de caution. Il souligne que le paiement de la location de la salle des fêtes se fera tous les mois en espèce. Le conseil donne un avis défavorable à cette location si les loueurs ne peuvent pas fournir de chèque de caution.

– Monsieur le Maire informe que deux acheteurs (un promoteur et un habitant à proximité du terrain) sont intéressés par le terrain situé rue de la poste (ancien terrain Marocco)

– Le bureau des élections présidentielles (23/04 et 07/05) fermera à 19h

– Le bureau des élections législatives (11/06 et 18/06) fermera à 18h

– Effacement des réseaux : en cours et toujours pas terminé, Des imperfections persistent

– Monsieur le Maire demande à Serge DUPRAT et Claude MAZIERES de réparer la sauteuse de la salle des fêtes.

– Repas des anciens au mois de décembre, cadeaux de fin d'année, les vœux du maire en janvier ont rencontrés un succès sur la mobilisation des habitants.

- Le panneau 70km/h sur la route départementale 12 au bas du village n'est toujours pas en place. Le conseil départemental doit l'installer.
- Les employés municipaux ont restauré les nids de poule sur l'ensemble de la commune
- Affaire REZNIKOFF : L'habitation devient dangereuse. Les travaux n'avancent pas. Il faudrait envisager de revoir le dossier.
- Rendez vous à la communauté des communes le 23 février au sujet de l'assainissement à MERCIÉ
- Madame Colette MAZIERES a contacté la DRAC concernant l'église. La commune est en attente du devis pour le toit.
- Des arbres ont été élagués chez Mme DE PONTE par les employés communaux durant leurs heures de travail. Cet accord a été donné par Claude MAZIERES étant donné que l'élagage ne présentait pas beaucoup de travail et que Mme DE PONTE rend service à la commune en ouvrant et fermant tous les jours l'église.

9 – Questions diverses

- Thierry BONCOURRE : Il lui a été signalé que le village était propre mais les fossés ne sont pas toujours très bien nettoyés (papiers, canettes...)
- Serge DUPRAT : récupération du godet semaine prochaine pour l'adapter au tracteur
- Claude MAZIERES : proposition de passer de l'anti mousse sur le dépositoire

Séance levée à 21h35